

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 09/06/2023**

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 7

Votants : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

**Délibération N° 2023-19 : Présentation du Plan Communal de Sauvegarde**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 01 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

**Étaient présents** : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, OUGIER Isabelle, JOUFFREY Camille, DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent, PISTOLET William,

**Étaient absents et excusés** : GUITHON Bernard, CROUZET Louisette, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle,

**Pouvoirs** : Christelle MAYET donne pouvoir à Isabelle OUGIER, Cédric DUSSERT donne pouvoir à Camille JOUFFREY

**Secrétaire de séance** : William PISTOLET

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Plan Communal de Sauvegarde, résultat du travail de collecte d'informations et de réflexions.

- Le Plan Communal de Sauvegarde définit l'organisation municipale pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement de sécurité civile.
- Le Plan Communal de Sauvegarde est mis à jour par l'actualisation de l'annuaire de crise et des outils opérationnels. Ils sont révisés en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques ainsi que des modifications apportées aux éléments mentionnés aux articles R731-3 et R731-4. Son délai de révision ne peut excéder 5 ans.
- Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable gratuitement en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PRENDS ACTE** de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde arrêté par le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.

Christian PICHOU

